

**Assemblée générale**

Distr. générale
25 septembre 2007
Français
Original : anglais

**Soixante-deuxième session
Première Commission**

Questions renvoyées à la Première Commission**Lettre datée du 21 septembre 2007, adressée
au Président de la Première Commission par le Président
de l'Assemblée générale**

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte des décisions qu'a prises l'Assemblée générale à la 3^e séance plénière de sa soixante-deuxième session, tenue le 21 septembre 2007, en ce qui concerne les questions renvoyées à la Première Commission.

J'appelle votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session qui figurent à la section II du rapport du Bureau (A/62/250). Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 3^e séance plénière.

J'appelle aussi votre attention sur les paragraphes des sections III et IV du rapport concernant l'ordre du jour des grandes commissions.

J'en appelle sincèrement à votre collaboration à cet égard.

(Signé) Srgjan **Kerim**



Questions renvoyées à la Première Commission

1. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].

G. Désarmement

2. Réduction des budgets militaires [point 88] :
 - a) Réduction des budgets militaires;
 - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires.
3. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [point 89].
4. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique [point 90].
5. Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) [point 91].
6. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [point 92].
7. Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale [point 93].
8. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient [point 94].
9. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes [point 95].
10. Prévention d'une course aux armements dans l'espace [point 96].
11. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine [point 97].
12. Désarmement général et complet [point 98] :

[L'Assemblée générale a décidé que les paragraphes pertinents du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/62/258), qui doit être examiné directement en séance plénière au titre du point 87, seraient portés à l'attention de la Première Commission dans le cadre de l'examen du point 98.]

 - a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Nouvelles mesures dans le domaine du désarmement pour éviter une course aux armements sur le fond des mers et des océans et dans leur sous-sol;
 - c) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;
 - d) Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des Conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995 et en 2000;

- e) Prévention du risque de terrorisme radiologique;
- f) Missiles;
- g) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
- h) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération;
- i) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
- j) Relation entre le désarmement et le développement;
- k) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire;
- l) Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects;
- m) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
- n) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
- o) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre;
- p) Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus;
- q) Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales;
- r) Transparence dans le domaine des armements;
- s) Désarmement nucléaire;
- t) Désarmement régional;
- u) Mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional;
- v) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
- w) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*;
- x) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;
- y) Réduction du danger nucléaire;
- z) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;
- aa) Vers un traité sur le commerce des armes : établissement de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques;
- bb) Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire.

13. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale [point 99] :
 - a) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement;
 - b) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
 - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
 - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique;
 - e) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;
 - f) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires.
14. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire [point 100] :
 - a) Rapport de la Commission du désarmement;
 - b) Rapport de la Conférence du désarmement.
15. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient [point 101].
16. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [point 102].
17. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée [point 103].
18. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires [point 104].
19. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [point 105].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

20. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 121].

[L'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 121 également à toutes les grandes commissions, uniquement pour examen de leurs programmes de travail provisoires respectifs et pour suite à donner.]
21. Planification des programmes [point 129].

[L'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 129 à toutes les grandes commissions et de l'examiner elle-même en séance plénière afin d'élargir les débats sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi.]